

Gysi AG Chocolatier Suisse - Conditions Générales (CG)

Version: Février 2016

Généralités

Les présentes conditions générales (désignées ci-après par «CG») sont valables auprès nos clients (désignées ci-après par «clients») pour tous produits et services de la Gysi SA Chocolatier Suisse (désignées ci-après par «fournisseur»).

Aucune autre condition prévue par les clients n'est valable si elle n'a pas fait l'objet d'une acceptation donnée expressément, par écrit, par le fournisseur.

En cas de nullité d'une disposition de ces CG, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

Les conventions et déclarations pertinentes en droit qui émanent des parties au contrat ne sont valables que si elles revêtent la forme écrite.

Offres et conclusion du contrat

Le contrat est conclu lorsque le fournisseur confirme son acceptation par écrit à réception d'une commande.

Les offres à durée illimitée s'entendent toujours sans engagement, ce jusqu'à la confirmation de commande.

Etendue de la livraison

La confirmation de commande détermine l'étendue et l'exécution de la livraison et de la prestation. Le matériel ou les prestations qui n'y figurent pas sont facturés séparément.

Le fournisseur peut apporter des modifications par rapport à la confirmation de commande pour autant qu'elles constituent une amélioration pour les clients.

Le client est rendu attentif au fait que l'apparence, la saveur et la consistance des échantillons pourrions différer légèrement de ceux des produits finis.

Matériel fourni par le client

Les matières premières, les produits semi-finis, les matériaux d'emballage et/ou les récipients mis à disposition par le client doivent être prêtes pour traitement et doivent nous être livrés franco domicile. Le client est seul responsable des dommages qui proviendraient d'un matériel non approprié (qualité, quantité). Cela comprend également un stockage du matériel aux frais et risques du client.

Prescriptions en vigueur dans le pays de destination

Au moment de la commande, les clients doivent attirer l'attention du fournisseur sur les prescriptions et normes légales, réglementaires et autres en matière d'exécution des livraisons et prestations.

Prix

Les prix proposés ou confirmés s'entendent, sauf convention contraire, nets, départ usine (EXW – Incoterms 2010), en francs suisses (CHF); sans TVA, droits de douane et les taxes prélevées à l'importation au pays de destination. Ils peuvent être modifiés à tout moment par préavis.

Si les frais pris comme base de calcul augmentent entre la conclusion du contrat et la livraison, le fournisseur a le droit, jusqu'à l'exécution finale de la commande qu'il a accepté, de rectifier en conséquence les prix figurant dans la confirmation de commande.

Conditions de paiement

Le délai de paiement est de 15 jours nets à compter de la date de la facture, sauf dispositions contraires convenues par écrit.

Le fournisseur se réserve le droit de demander un paiement d'avance ou des garanties de paiement aux clients. Plus particulièrement pour les nouveaux clients et ce lors de leurs deux premières commandes.

Le règlement doit être effectué par les clients au domicile du fournisseur sans retenue d'escompte, de frais, d'impôts ni de taxes d'aucune sorte. Toutes autres conditions de paiement doivent faire l'objet d'une convention particulière.

En cas de retard de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre immédiatement les livraisons prévues et a le droit de facturer un intérêt moratoire.

Les matériaux d'emballages et les matières premières achetés à la demande du client qui ne sont pas utilisés dans un délai défini, ainsi que la charge de travail, seront facturés en conséquence.

Réserve de propriété

Le fournisseur reste propriétaire des produits livrés jusqu'au paiement intégral de la livraison. Les clients sont tenus de prendre les mesures nécessaires à la protection des produits qui sont propriété du fournisseur.

Délai de livraison

Le délai de livraison commence à courir à compter de l'acceptation de la commande par le fournisseur, après règlement des détails de la livraison.

Le délai de livraison est raisonnablement prorogé dans les cas ci-après:

- les données nécessaires à l'exécution de la commande n'ont pas été communiquées à temps au fournisseur ou ont été modifiées ultérieurement par les clients;
- les délais de paiement n'ont pas été respectés, les accreditifs ont été ouverts trop tard, ou les paiements d'avance ne sont pas arrivés à temps chez le fournisseur;
- des obstacles infranchissables apparaissent malgré toute la diligence du fournisseur, qu'ils concernent le fournisseur, les clients ou un tiers. Ces obstacles constituent des cas de force majeure, par exemple épidémies, mobilisation, guerre, soulèvement, troubles importants dans l'entreprise, accidents, conflits de travail, retard ou mauvaise exécution de la livraison des matières premières, produits finis ou semi-finis nécessaires, mesures prises par des autorités ou omissions de la part d'autorités, événements causés par les forces de la nature.

Pour les envois à l'exportation, le fournisseur n'assume pas de responsabilité pour les retards causés par le dédouanement en importation dans les pays de destinations.

Retard de livraison

En cas de retard à la livraison, les clients ont droit à une indemnité dans la mesure où le retard imputable au fournisseur, prouvé à l'appui, a occasionné un dommage aux clients. Si les clients ont bénéficié d'une livraison de remplacement, ils ne peuvent demander d'indemnité de retard.

L'indemnité de retard correspond, pour chaque semaine complète de retard, à un intérêt

maximum de ½ % sur la partie de la livraison qui n'a pas été effectuée, mais ne dépasse pas au total 5 %. Les deux premières semaines de retard ne donnent pas lieu au versement d'une indemnité.

Les clients ne possèdent, en cas de retard dans la livraison ou dans les prestations, d'autres droits ou actions que ceux qui sont prévus expressément aux clauses 9.1 et 9.2.

Livraison, transport et assurance

Les produits sont soigneusement emballés par le fournisseur. L'emballage ne doit pas être pris en charge par le client sauf s'il existe une convention contraire.

Toute demande particulière des clients concernant l'expédition et l'assurance doit être signifiée au fournisseur en temps utile. Le transport est effectué pour le compte et aux risques des clients.

Les clients doivent adresser sans délai ses réclamations relatives au transport au dernier transporteur à réception de la marchandise ou des documents de transport.

Vérification et acceptation de la livraison

Les clients doivent vérifier la marchandise qui leur est livrée et informer, le fournisseur des éventuels défauts qu'elle présente et ce au plus tard trois jours à compter de la réception de la dite marchandise. S'ils omettent de le faire, les livraisons et les prestations sont considérées comme acceptées.

Les réclamations comme les endommagements, la rupture ou le manque dans les marchandises ne peuvent être prises en considération que si celles-ci n'ont été mentionnées par le client à réception de la marchandise immédiatement sur le bulletin de livraison du transitaire.

Les clients mettent à disposition sur demande la marchandise réclamée et le bulletin de livraison au fournisseur pour examen.

Garantie

Le fournisseur garantit, pour tous les articles, une qualité de produit irréprochable jusqu'à la date de conservation minimum indiquée sur l'emballage.

Responsabilité

Le fournisseur répond uniquement des dommages reposant sur un dol ou une faute lourde. Il n'est pas responsable en cas de force majeure ou pour une disponibilité permanente des produits.

Tous les produits et les déclarations sont fabriqués en conformité avec le droit suisse. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les décisions prises par les autorités à l'étranger lors de l'examen des marchandises.

Toute responsabilité pour dommages ultérieurs est exclue, sauf dispositions contraires ayant force obligatoire en matière de responsabilité propre au produit.

Échantillons et ordres pour le développement des nouveaux produits

Une livraison des échantillons est traitée généralement comme des commandes régulières et sont pour cette raison payante.

Pour le développement des nouveaux produits, le fournisseur peut facturer ses dépenses intégralement. Ces frais peuvent être réduits en cas de conclusion d'une relation d'affaire.



Modification des conditions générales

Le fournisseur se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment et sans indiquer de motifs. De telles modifications ne sont pas valables pour les commandes déjà passées.

Reconnaissance des conditions de livraison et de paiement

L'attribution de la commande suppose la reconnaissance, par le client, des conditions de livraison et de paiement. Par la soumission de la commande, le client accepte les conditions de livraison et de paiement.

Droit applicable, Tribunal compétent

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est Berne.

Texte original

Les CG sont rédigées en allemand, en français et en anglais. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.